

Declaration des Etats généraux  
de l'ancien régime  
du royaume de France  
du 1<sup>er</sup> Novembre 1693

Q  
Les Etats Généraux des  
Provinces Unies des Pays-Bas  
1693 par les actes  
de renonciation donnés Scavoir faisons, qui ayons reçu de nos  
maîtres de la paix actes. Solennellement signés par le Serenissime  
d'aujourd'hui en exercice de ses Puissances Prince et Roi des Provinces  
du Brabant de par le Prince et de Marquise, et par Mon:

Seigneur le Dauphin son fils unique,  
conformément aux Articles au autre, cinq, Six,  
et sept du traité signé formellement l'Octobre

dernier; Nous promettons sincèrement et de  
bonne foi de garder ledits actes en dépôt  
entre nos mains, tant qu'il plaira à Dieu

de conserver la Vie de Sa Majesté Catholique  
le Roi d'Espagne sans pouvoir délivrer les  
dits actes pendant la vie de Sa Majesté

Catholique; à qui que ce soit sans exception  
que de notre commun consentement avec Sa

Majesté. Tous Chrétiens et avec ledit

Monseigneur le Dauphin son fils unique.  
Nous promettons aussi, que si l'Empereur

et le Roi des Romains, ou bien l'Electeur  
de Brandebourg au nom du Prince Electeur  
son fils, et en qualite de Pere, et de legitime  
successor et administrateur du dit Prince, entrent  
dans ledit Traite, dont il est parle en dessus,  
avant la deesse de sa Majeste Catholique.  
Ils seront tenus, et le Roi des Romains par ce  
lement aussi bien que l'Electeur de Brandebourg  
dans les meutes fideles, de remettre entre  
nos mains un acte pareil en substance  
ou tel que l'on considerera de concert, a celui  
que nous a este remis par sa Majeste  
Très-Chrétiennne, et par Monseigneur le  
Dauphin son fils unique, lequelable  
decharge de donner apres la mort du Roi  
d'Espagne, en conformite du dit Traite, un  
acte pareil ou en termes equivalent, d'acquit  
et de renonciation de presenti, a la succession  
des parties interesses, a celui qui nous avons  
remis pour modelle au Sieur Conte de Talard

Lequel a este signé par nostre Greffier. et  
dans lequel acte il nous a aussi esté remis  
un pareil modèle, paraphé par le Sieur —  
Comte de Talard, Plénipotentiaire des Ma-  
jestés Tres-Chrétiennes, fait à la Haye  
sous la Pamphore du President de nostre  
assemblée, et la signature de nostre Greffier  
le dixième Novembre l'an mil six cent  
septante huit.

François Verbois.

Par Ordonnance desdies  
Seigneurs Estats Généraux

